

Contrat de location

Entre Mme EYDMANN Leslie, Lieu-dit Ecurie du Parc, Impasse des Imprimeurs 67118 GEISPOLSHHEIM
Ci-dessus dénommée la propriétaire du gîte Ecurie du Parc – 4 personnes – 55 m2

Et le locataire

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Pays :
Tél. fixe : Tél. portable :
Email :
Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Total locataires :
Nécessaire bébé mis gracieusement à votre disposition sur demande : oui non

Ci-dessus dénommé le locataire,

Il a été convenu ce qui suit :

Objet : Le propriétaire donne en location le gîte « Ecurie du Parc », Lieu-dit Ecurie du Parc, Impasse des Imprimeurs 67118 GEISPOLSHHEIM (France), à titre de saisonnier, au locataire qui accepte sans réserve, aux conditions suivantes :

Dates : du 2017 à 16 heures au 2017 à 10 heures.

Nombre de lits : 1 lit double, 1 couchage convertible double

Draps fournis.

Prix convenu : Prix à la semaine : EUROS

Prix total de la location : EUROS

Acompte : sur location confirmée qu'après le versement de 50 % du montant total de votre location (soit euros)

Et le renvoi de la présente dûment remplie et signée pour accord

A ce coût de location se rajoute les frais complémentaires :

- Taxe de séjour par adulte (0,55 €/pers/nuit)
- Frais de ménage fin de séjour 20,00 €
- Pension/cheval/jour(box-paille-foin) 15,00 €

Prix total de la location avec frais complémentaires: Euros

Le solde global est payable par chèque ou espèces à votre arrivée ou à régler par virement 10 jours avant votre arrivée.

Validité du contrat : Les parties conviennent expressément que le contrat formé par la présente et par le descriptif n'engage le propriétaire qu'après le paiement intégral de la location et de la caution à l'échéance fixée. La réservation n'est effective qu'une fois le montant de l'acompte versé et encaissé, et le présent contrat contre signé par le propriétaire.

Les consommables sont fournis en quantité limitée (papier toilette, détergent...)

Conditions générales

1. Descriptif

* Capacité : 4 personnes

* Cuisine équipée : frigo/congélateur – plaque de cuisson - four catalyse multifonctions - micro-ondes - lave-vaisselle – cafetière – lave-linge

* Annexe : fer à repasser

*Salle à manger - salon : TV TNT, canapé convertible couchage 2 places en 140

* Couchage : lit en 140 (2 personnes)

* Salle d'eau avec grande douche – lavabo - WC

* Accès barbecue et salon de jardin

* Accès jardin

2. Prix

2.1 Les prix indiqués sont exprimés en euros, par semaine de location et selon le menu des tarifs et disponibilités.

2.2 Cette location est louée meublée et totalement équipée. Les prix comprennent: la mise à disposition du logement équipé; les charges relatives à la maison (eau, électricité, bois); le chauffage du gîte ; le linge de maison (litterie), les consommables sont fournis en quantité limitée (papier toilette, détergent...)

2.3 A ces prix ce rajoute : Taxe de séjour, frais de ménage fin de séjour, pension pour boxes

3. Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie d'un montant de 300 euros sera versé à la prise de la location. La caution sera restituée par voie postale, sous déduction des frais de remise en état des dégradations et/ ou manquements éventuels, au plus tard 15 jours après le départ.

En cas de non-paiement de ce dépôt de garantie, vous vous exposez à vous voir refuser l'accès à la propriété et ceci sera considéré comme une annulation.

4. Arrivée et départ

4.1 Vous pouvez vous présenter à partir de 16h00 le premier jour de location, et libérer le logement avant 10h00 le dernier jour, sauf mention contraire indiquée sur le formulaire de réservation. A votre arrivée, il vous sera demandé de présenter votre formulaire de réservation ainsi qu'une pièce d'identité.

4.2 Si ces horaires sont contraignants pour vous, veuillez nous en informer lors de la réservation, nous essaierons de trouver une solution.

4.3 Si votre arrivée est retardée, vous devrez en aviser le propriétaire afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, pour vous permettre d'entrer dans la location.

5. Occupation des lieux et engagements du locataire

5.1 La durée du bail ne pourra être prorogée sans l'accord express et écrit du propriétaire.

5.2 Il est expressément convenu que le gîte est loué pour le nombre de personnes prévu aux conditions particulières, soit au maximum autant de personnes que de lits (un lit double valant pour deux personnes).

5.3 Le locataire s'engage

- A ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur.

- A ne pas sous louer le logement.
- A user paisiblement des lieux.
- Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques
- A occuper les lieux « en bon père de famille », d'en assurer l'entretien normal et de restituer le gîte en parfait état de propreté.
- A ne pas fumer à l'intérieur du gîte.
- Le gîte étant équipé d'une fosse-sceptique, le locataire s'engage à ne pas jeter dans les toilettes de tampons, serviettes hygiéniques, coton, mouchoirs, mégots Les éventuels dégâts occasionnés à la fosse-sceptique seront couverts par le dépôt de garantie.

5.4 Le locataire s'engage à vérifier l'inventaire dans les 24 heures de son arrivée prévue et de demander, au moins 24 heures avant son départ au propriétaire ou à son mandataire, de dresser l'inventaire de sortie qui sera réalisé le jour de son départ à l'heure convenue. A défaut, le locataire déclare ne pas contester les frais relatifs aux dégradations, même préexistantes. Tout dommage doit impérativement être déclaré au propriétaire ou à son mandataire dans les 24 heures de sa survenance. Le locataire s'interdit de réparer ou de remplacer l'objet du dommage sans l'assentiment du propriétaire ou de son mandataire. Il s'engage à rembourser la contre-valeur totale du remplacement de tous les objets mobiliers et/ ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés par une usure anormale correspondant à son occupation. Il est expressément convenu que les détériorations survenues aux literies, peintures, sols, plafonds, vitres ou matériel de jardin... sont à la charge du locataire. Si le coût global des dommages constatés devait dépasser le montant de la caution, le locataire s'engage à en parfaire la différence.

6. Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont autorisés dans la propriété.

7. Sécurité

Le locataire s'engage à laisser visiter les lieux loués pendant la location, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'absence, même limitée, le locataire s'engage à fermer le gîte. A défaut, toutes conséquences lui seront imputables.

Le locataire prend conscience des risques importants d'incendie. Pour le petit barbecue sur la terrasse, il est obligatoire d'utiliser uniquement du charbon de bois, non fourni par le propriétaire.

Le locataire s'engage à respecter les précautions d'usage lors de l'utilisation du poêle à bois (la porte de l'insert doit rester fermée pour éviter tout risque de brûlure, d'incendie ou de détérioration).

8. Nettoyage

8.1 La propriété est intégralement nettoyée avant le début de la période de location. Au départ du locataire, celui-ci doit la laisser dans un état de propreté d'usage, et en tout état de cause, dans son état d'origine :

- Enlever les draps des lits
- Vider le lave-vaisselle
- Sortir les poubelles

S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de déduire du dépôt de garantie le prix du nettoyage des locaux loués.

8.2 Si en raison de l'état de propreté dans lequel est laissée la propriété, la prestation de ménage ordinaire prévue s'avérait insuffisante, le propriétaire est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour y remédier et à en imputer les coûts correspondants sur le dépôt de garantie.

9. Linge

Les draps sont inclus dans le gîte. Nous vous recommandons toutefois de prévoir serviettes de bain et le linge de lit pour bébé.

10. Modification ou annulation du fait du propriétaire

Dans l'éventualité où le propriétaire serait obligé d'apporter une modification ou d'annuler la location du gîte, nous vous en informerions au plus tôt, et nous vous rembourserions intégralement toutes les sommes versées et serions dégagés de toute autre responsabilité.

11. Annulation du fait du locataire

11.1 Toute annulation de votre fait - pour quelque raison que ce soit - doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. La date de prise d'effet de l'annulation est la date à laquelle la notification écrite nous parvient.

11.2 Si vous annuliez votre séjour, l'intégralité de l'acompte serait due de manière définitive et irrévocable au propriétaire.

11.3 En cas de départ anticipé de la location du gîte, pour quelque raison que ce soit, vous ne pourrez prétendre à une réduction du coût de la location.

En cas de force majeure relatif à l'objet du présent contrat, le locataire décharge expressément le propriétaire de toute responsabilité et s'engage à ne réclamer aucune indemnité de quelque nature que ce soit au propriétaire.

En cas d'inexécution par le locataire d'une ou de plusieurs de clauses reprises ci-dessus et après sommation restant sans effet, la présente location sera résiliée de plein droit et le locataire pourra être expulsé par simple ordonnance de référé.

Je soussigné déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive et des conditions générales du présent document.

A Geispolsheim le

Le propriétaire

A , le

Signature du locataire (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)